

VERALTIS RECOUVRE AVEC ÉNERGIE

Ce témoignage du 22 mai 2023 provient d'un consommateur désespéré par les relances incessantes de **VERALTIS ASSET MANAGEMENT** (anciennement **NACC**) :

« Je suis harcelé par la société **VERALTIS** car ils auraient racheté des dettes du **CRÉDIT AGRICOLE** et je reçois donc un document comme quoi je dois depuis 2005 un emprunt bancaire ou un découvert à cette banque. Or, je n'ai jamais fait d'emprunt et je n'ai pas souvenir d'un découvert (autorisé ou non) dans leurs livres. Je n'ai jamais reçu de recommandé ou d'avis de procédure au tribunal. Ils m'ont précisé qu'ils ne me lâcheraient pas tant que je n'aurai pas payé la somme de 12 736,26 € et qu'ils m'appelleront tous les jours s'il le faut. Je n'ai jamais été inscrit au **FICP** ni à la **Banque de France** comme mauvais payeur. »

Ce consommateur a reçu un simple décompte mentionnant un total et une date de la créance (mai 2016).

Si la dette est réelle et n'est pas prescrite, le créancier doit fournir le détail du montant réclamé et les justificatifs.

Quant à la société de recouvrement elle doit, bien évidemment, respecter une certaine déontologie dans les propos écrits ou parlés.

Le **Réseau anti-arnaques**, plus généralement, constate l'accroissement des témoignages de clients recevant une relance émanant de cabinets spécialisés pour des (présumés) impayés anciens. Certains d'entre eux s'empressent de proposer un étalement des remboursements, mais avec l'obligation de remettre immédiatement une première série de chèques à encaisser mensuellement.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)